

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 254 27 FÉVRIER 1953

n° 254 27

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date de publication

27 février 1953

Date du numéro

1 avril 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 171 du 21 février 1938 portant organisation du personnel du Cadre local de Police de la Côte Française des Somalis

Vu le procès-verbal en date du 25 février 1953 de la Commission de classement du personnel susvisé ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1953 les agents du Cadre local de police de la Côte Française des Somalis ci-après désignés : Pour le grade d'Inspecteur principal de 5° classe: M. Castellani, Inspecteur de 13 classe, à la date du 1er janvier 1953; Pour le grade d'Inspecteur principal de 4° classe: M. Durand, Inspecteur, principal de 5° classe, à la date du 1er juillet 1953. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.